



Association
des Bibliothécaires
de France

[Communiqué] CIV : France urbaine et des associations interpellent l'État pour que les lieux de lecture publique aient toute leur place dans les nouveaux contrats de ville



France urbaine, l'Association des directeurs des affaires culturelles des grandes villes et métropoles de France (ADAC-GVF), l'Association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des villes de France (ADBGV), l'Association des bibliothécaires de France (ABF) et l'Association des conservateurs territoriaux de bibliothèques (ACTB) saisissent la convocation du prochain Comité interministériel des villes (CIV), la redéfinition des contrats de ville et la requalification de la géographie prioritaire de la politique de la ville pour apporter plusieurs propositions afférentes aux bibliothèques et médiathèques, en particulier celles implantées dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Les associations compilent dans une contribution plusieurs propositions pour consolider la place des lieux de lecture publique dans les nouveaux contrats de ville, et ainsi reconnaître un peu plus les bibliothèques et médiathèques en tant qu'équipement culturel et lieu de proximité.

Parmi les points de contribution :

- **Augmenter de manière significative les enveloppes dédiées à la lecture publique et à son action culturelle dans les contrats de ville.** Il s'agit en outre de **renforcer les financements associés aux bibliothèques et médiathèques, en particulier à travers la Dotation générale de décentralisation (DGD)** qui, au fil des exercices budgétaires, démontre son efficacité par un décaissement quasiment complet des crédits afférents ;
- **Prolonger les financements associés aux CTL qui arriveraient à échéance, tout en favorisant la signature de contrats dans les territoires qui n'en seraient pas encore dotés.** Parmi les objectifs des CTL, les actions des professionnels dans les territoires pourraient bénéficier de financements connexes (ANCT, Cités éducatives...), ce afin de favoriser l'échange et la production des bibliothécaires avec les professionnels des services jeunesse, sociaux, éducatifs ;
- **Faire coïncider davantage les fonds tels que ceux de l'ANRU pour rénover les bibliothèques et médiathèques en tant que lieu d'insertion sociale et de sociabilité.** Des travaux avec les agences d'urbanisme pourront également permettre de repenser la bibliothèque dans son quartier, avec une connexion de l'équipement avec son environnement.

Les associations compilent également plusieurs retours d'expériences des Contrats territoire-lecture (CTL) dans 4 collectivités : la Ville de Reims, la Ville de Paris, Dijon Métropole et la Métropole européenne de Lille (MEL).

[Retrouvez la contribution complète en téléchargement](#)